

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 191**

présenté par
Mme Barèges, rapporteure
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 25

Dans le 1° du I de cet article, substituer au mot :

« méthodes »,

le mot :

« pratiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.